

Chaque année, l'attribution du Prix Prescrire est réalisée en deux étapes : un premier choix de candidats parmi les documents et les initiatives analysés par la Rédaction de Prescrire, puis la sélection finale des lauréats.

Objet

Le Prix Prescrire vise à récompenser chaque année des documents apportant une meilleure connaissance des facteurs contribuant à des soins de qualité, ou des initiatives originales qui vont notamment dans le sens d'une amélioration de l'accès à des soins de qualité.

Critères d'attribution

Le Prix Prescrire est l'aboutissement d'un travail d'analyse de ressources documentaires, ouvrages, brochures, sites internet, thèses et documents écrits, audio ou vidéo, ainsi que de diverses initiatives. Cette analyse est effectuée en toute indépendance par la Rédaction de *Prescrire* et présentée dans la revue *Prescrire* dans l'année qui précède le prix.

Le choix des documents s'appuie sur des critères d'utilité pour les soignants et le public, de fiabilité et de facilité d'utilisation. Les critères d'adaptation aux besoins et de facilité d'utilisation sont évalués par des membres de la Rédaction, en majorité professionnels de santé. Il peut être fait appel, si nécessaire, à d'autres professionnels pour tester le document dans leur activité quotidienne, ou à toute autre personne directement concernée. Le critère de fiabilité concerne la rigueur scientifique du contenu et de sa présentation.

Les initiatives sont analysées à partir de divers documents décrivant l'historique, l'organisation, les limites et les avantages constatés, le caractère reproductible ou non.

Les documents et les initiatives sont analysés en tenant compte de leurs objectifs annoncés. D'autres éléments sont pris en compte dans l'analyse : le fait que les affirmations soient argumentées et, lorsque c'est possible, référencées, distinguant les faits établis des hypothèses ; la mention des sources documentaires et des modalités d'élaboration, etc.

Jury

L'analyse des documents et des initiatives est effectuée collectivement et en toute indépendance par un jury formé au sein de la Rédaction de *Prescrire*.

Les personnes qui ont participé à la conception des documents et des initiatives candidats au Prix ne participent pas au jury.

Remise du Prix

Les lauréats du Prix Prescrire sont prévenus dès que le choix de la Rédaction est réalisé, aux alentours du mois de mai.

En octobre, l'annonce au public est l'occasion d'une manifestation au cours de laquelle *Prescrire* invite les auteurs, éditeurs, concepteurs et représentants concernés, ainsi que d'autres intervenants et les médias professionnels et grand public. La manifestation comporte un débat ouvert à tous. Elle est retransmise en direct via le site internet de *Prescrire*.

Les frais d'organisation de cette manifestation, ainsi que les déplacements des intervenants, sont pris en charge par *Prescrire*.



Antoine Grandvilllemin
Président de l'AMP



Séverine Carré-Pétraud
Directrice éditoriale

Règlement mis à jour en juin 2022